

◆ LA FETE DU MELON

Avec le soleil qui était de la fête, toutes les activités, spectacles et attractions proposés ont enchanté petits et grands.

Samedi après-midi, les équipes de boulistes se sont retrouvées dans les allées du parc de la mairie pour un concours en doublette.

Les plus jeunes ont pu découvrir le foot lors d'un atelier découverte organisé par l'Olympique du Maumont. Nous espérons que les dirigeants ont pu « repérer » quelques nouveaux joueurs.

Le soir, les bénévoles ont servi un repas « couscous » aux convives présents ravis par les assiettes bien remplies.

Tôt le dimanche matin, les membres de la section petit patrimoine ont guidé les adeptes de la marche sur les chemins de notre commune.

En fin de matinée, l'apéritif offert par la municipalité a régalé les participants.

L'après-midi, le spectacle dans le parc fut de qualité et très apprécié par les nombreux spectateurs : présentation faite par Bernard Grasset, chansons françaises interprétées par Dany et danses traditionnelles portugaises exécutées par le groupe « La Belle Vie ».

Durant tout le week-end, la buvette, la fabrication des crêpes, les grillades ont éteint la soif et évité les fringales.

Les amateurs de melons sont venus faire un tour à la fête pour choisir les meilleurs.

L'atelier loisirs créatifs a également proposé une magnifique exposition de leurs diverses créations dans la salle du conseil municipal. On peut juste regretter l'absence de manèges pour les enfants, les forains s'étant désistés au dernier moment.

Merci aux membres de toutes les associations qu'elles soient ou non section du foyer, à tous les bénévoles de ces sections et aussi à ceux qui spontanément sont venus prêter main forte pour que la réussite soit au rendez-vous.

A l'année prochaine !!

◆ LE MOT DU BEL AUTOMNE

C'est «le bel automne » tout simplement dans la vie de nos seniors à St Mexant. Grâce aux nombreuses rencontres toutes conviviales et parfois animées, ils évoquent le temps passé dans la joie et la bonne humeur.

Ce fût le cas avec le dernier repas « paëlla » suivi de la sortie au théâtre de l'Atelier des Artistes : de bien belles surprises !

L'année glissera ensuite gentiment vers les fêtes puis aussitôt, le grand jour de l'Assemblée Générale : le dimanche 8 janvier 2017. Présentation des vœux, bilan, projets et si l'on réfléchit un instant, il est facile de réaliser combien le temps passe vite chez les retraités. La présidente Paulette FARGES dirige ce club depuis 9 ans déjà ! Roger LASCAUD de Tulle, vice-président représente « les extérieurs » de plus en plus attirés par notre club. Le secrétariat est assuré depuis une douzaine d'années par Annie GUERIN et enfin la gestion de la trésorerie (entre autres) revient à Claude LAGORCE depuis... 16 ans.

Fidélité qui n'empêche nullement l'arrivée de nouveaux adhérents de plus en plus jeunes et ce tout au long de l'année. Les bonnes volontés toujours présentes en nombre se renouvellent pour cause d'indisponibilité de certains et font preuve de dévouement en toutes occasions. Cela crée un bel élan de solidarité et d'amitié, si réconfortants.

Le club se porte bien et tous veillent fièrement à sa bonne santé collective. De cela, nous remercions les nombreux adhérents d'ici et d'ailleurs.



Mairie de SAINT MEXANT

Le Bourg

19330 SAINT MEXANT

Tél 05 55 29 30 03 - Fax 05 55 29 39 81

mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

site web: www.saint-mexant.fr

Bulletin d'information Municipale

Novembre 2016 - n°9

editorial



C'est la rentrée pour tous !

L'été est synonyme de vacances pour la plupart d'entre nous, même si elles se déroulent dans notre belle Corrèze où l'on peut profiter de la baignade et des activités sportives multiples, de la beauté des sentiers de randonnée, des festivals nombreux et variés, des saveurs gourmandes de nos marchés de producteurs etc..Mais les vacances sont terminées et enfants et adultes ont repris le chemin de l'école et des études

pour les uns et du travail pour les autres avec le lot de préoccupations inhérentes à la rentrée.

Sur le plan politique, l'actualité est largement dominée par la perspective de la présidentielle et des primaires. Pas sûr que la majorité des français apprécie la soupe politico-médiatique qu'on leur sert quotidiennement sur les ambitions personnelles ou les calculs politiques. Ils sont plus préoccupés par ce qui impacte leur vie : le chômage, la fiscalité, le terrorisme, l'avenir du système de santé etc.... et souhaitent un débat sur le fond et pas une politique spectacle. Il appartient à chacun d'entre nous, dans le respect de ses convictions de faire avancer les choses dans le bon sens pour l'avenir de notre démocratie.

Au plan local, pour les « petits élus » de terrain, le répit estival a été de courte durée car il a fallu suivre le chantier de l'extension du préau de l'école, réalisable uniquement en l'absence des enfants. La préparation des activités périscolaires toujours nombreuses et de qualité a mobilisé aussi les élu(e)s pour assurer leur financement, afin qu'elles demeurent gratuites pour les familles et donc ouvertes à tous.

D'autre part, les jurys départementaux et régionaux pour l'attribution du label villes et villages fleuris ont visité notre commune durant l'été. Nous venons d'être informés de l'attribution du panneau village fleuri 1 fleur par l'échelon régional. C'est ainsi le travail conjoint des salariés et des élu(e)s qui est valorisé et nous pouvons être collectivement fiers pour notre commune.

Les associations ont animé la commune avec succès. Que tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps soient ici remerciés!

D'autres dossiers importants sont en cours : poursuite du plan d'aménagement du bourg, opération de dénomination des voies et numérotations des habitations, ateliers municipaux, assainissement.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations complémentaires selon l'avancement des projets. Bonne lecture à tous !

Odile PEYRICAL
Maire-adjointe

Dans ce numéro

- ▶ Le point sur le PAB
- ▶ Panneau radar pédagogique
- ▶ Cérémonie du 27 mai
- ▶ Bilan ramassage des encombrants
- ▶ Label villes et villages fleuris
- ▶ La rentrée scolaire
- ▶ Travaux école
- ▶ Préparation du marché de Noël
- ▶ Règlementation usage du feu
- ▶ Nouvelle activité au FCS
- ▶ Distribution du courrier
- ▶ Date à retenir
- ▶ Assainissement collectif
- ▶ Mon territoire a du goût
- ▶ Dénomination des voies
- ▶ Fête du melon
- ▶ Le mot du Bel Automne



◆ LE POINT SUR LE PAB

Zone de la Chapelle

Entre les mois d'avril et juillet, les opérations d'aménagement de la zone commerciale de la Chapelle ont été menées en étroite collaboration entre la Municipalité (maître d'ouvrage), Corrèze ingénierie (maître d'œuvre) et l'entreprise SIORAT (titulaire du marché).

Au-delà des améliorations esthétiques et fonctionnelles, une meilleure distribution et occupation de l'espace (5 places de parking supplémentaires) est maintenant disponible pour les utilisateurs et les commerçants présents sur site. Quelques aménagements, notamment en signalisation horizontale et verticale, sont à affiner en fonction de l'analyse des comportements depuis les quelques semaines écoulées. Une reprise partielle du mur longeant la RD44 a aussi été réalisée, à la suite du constat de désordres lors de sa construction.

Les abords vont être finalisés rapidement par nos services techniques, pendant que la signalétique d'accès indiquant les commerces et activités présents sur cette zone est à l'étude à TulleAgglo, pour une mise en place qui suivra une concertation avec lesdits commerçants.

Ce plan d'aménagement avait également pour but de mieux sécuriser l'entrée en agglomération, l'accès à la zone et l'abond du giratoire, ce qui est chose faite avec la mise en place d'une chicane et d'un plateau surélevé, dont la présence est dissuasive pour la majorité des usagers. Néanmoins, quelques irréductibles persistent à dépasser les limites autorisées sur ce type d'équipement, le plateau en portant déjà quelques stigmates ...

Rue des Erables

Dans la continuité du Plan d'Aménagement du Bourg (PAB), les premières semaines de 2017 verront commencer le réaménagement de la rue des Erables, depuis le giratoire, jusqu'au début de la rue de l'Eglise, avec un léger prolongement au début de la rue des Ecoles.

Ces travaux, dont la globalité sera terminée en milieu d'année, vont concerner d'abord la réfection des réseaux d'alimentation en eau potable, puis les évacuations des eaux usées, en conduites séparatives, conformément aux exigences des travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif, futur et proche chantier important pour notre commune, qui fait l'objet d'un autre article de ce bulletin.

Au final, les abords seront aussi réaménagés, tout en gardant une voie de circulation réduite en largeur mais suffisante par rapport aux normes actuelles.

Afin de mutualiser les moyens, de minimiser les coûts et d'optimiser le déroulement des travaux, une convention a été signée entre le Syndicat des Eaux du Maumont et la municipalité, pour effectuer un groupement de commande.

◆ PANNEAU RADAR PÉDAGOGIQUE

A la demande de la municipalité, TulleAgglo a procédé à la mise en place d'un radar pédagogique, placé du 5 au 20 octobre sur la droite de la RD 130, face à la place du 27 mai 1943, dans le sens allant vers Chanteix, soit juste avant l'école.

Tout en affichant en temps réel la vitesse mesurée du véhicule se présentant face à ce radar, cet appareil a mesuré, enregistré et mémorisé les vitesses dans les deux sens de circulation, évidemment sans collecter les caractéristiques des véhicules, le but n'étant pas répressif mais à la fois éducatif et statistique.

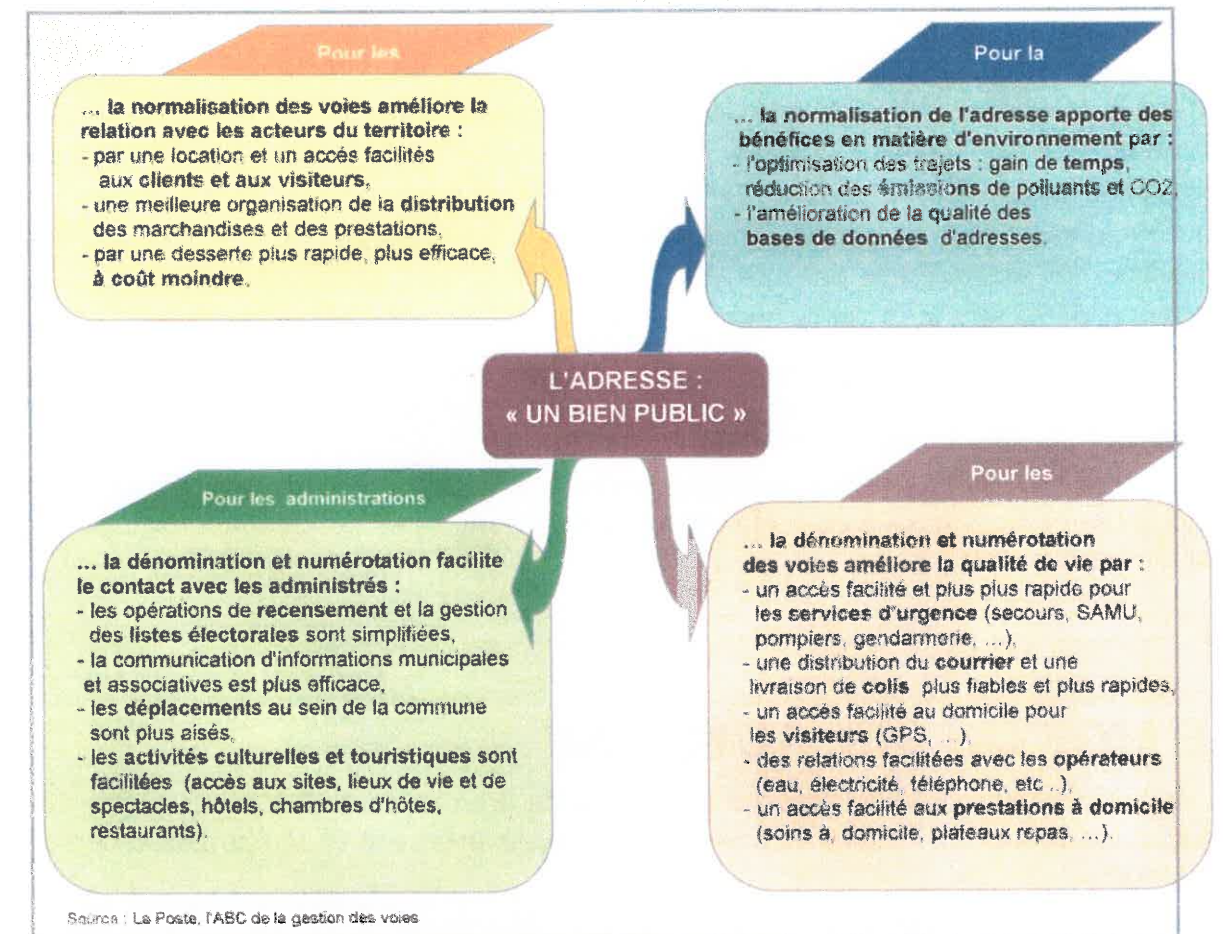
Les relevés font état de 6272 mesures, pour une vitesse moyenne de 42 km/h.

Le V85 (moyenne significative de 85 % des véhicules mesurés) est situé entre 0 et 51 km/h.

18 % des véhicules dépassent plus ou moins les 50 km/h autorisés, avec une vitesse maximale relevée à 80 km/h ...

◆ OPÉRATION DE DÉNOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE ET DE NUMÉROTATION DES HABITATIONS

L'adresse est un élément d'identité sociale, elle est le lien indispensable qui permet à une personne physique ou morale de joindre son correspondant, sans encombre ni retard. Or, sans nom, ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les services d'acheminement de courriers et colis que pour les services de secours ... Chacun sait pourtant qu'une intervention rapide et certaine sur le lieu exact d'un sinistre peut sauver



des vies.

Nous annonçons dans le dernier Bulletin la décision du conseil municipal de réaliser une opération de dénomination des différentes voies de la commune (routes, rues, chemins, ...), et de numérotation des immeubles.

Un recensement de l'ensemble des voies a été réalisé, et un premier projet de dénomination a été présenté. Il respecte l'objectif de préserver au maximum l'existant (voies déjà nommées et numéros déjà attribués, référence aux lieux-dits).

L'opération se poursuit par l'état des lieux de la numérotation des immeubles et par l'établissement d'un projet de numérotation dans les zones qui n'en sont pas pourvues. Chaque fois que cela sera judicieux, nous privilégierons la numérotation métrique : les numéros représenteront une distance, en mètres, depuis le début de la rue ou de la route. Ce système est préconisé par La Poste et les services publics, car il permet de situer plus facilement une adresse dans une voie.

Ne vous étonnez pas de voir circuler dans la commune des conseillers municipaux qui opèrent un repérage. Merci de leur faire bon accueil.

Lorsque le projet sera suffisamment avancé, il sera soumis aux habitants pour recueillir leurs réactions et leurs suggestions.

◆ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le but d'assurer une bonne gestion environnementale de l'assainissement collectif de notre commune, il avait été demandé une étude diagnostic de l'ensemble du réseau, au bureau d'étude SOCA-MA, dont nous utilisons par ailleurs les services et les compétences.

Des tests, mesures et relevés ont été effectués pendant plusieurs semaines, pour aboutir à l'élaboration d'un rapport dont les conclusions sont sans appel : le réseau est très fortement dégradé et la lagune finale, tout en arrivant en limite de capacité, tend progressivement à ne plus remplir son office.

En toute responsabilité et après un exposé de ces conclusions, il a été décidé en Conseil Municipal de ne pas attendre la prise de compétence de TulleAgglo dans le domaine de l'assainissement collectif (janvier 2018), pour entreprendre les études et démarches préalables aux travaux à mettre en œuvre, d'autant plus qu'un accompagnement technique et financier était encore disponible auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne ... mais pour combien de temps ...

Ce suivi étant maintenant acquis, les travaux sont en cours de planification et auront pour incidence une « mise en chantier » de notre commune qui va s'étaler un peu dans le temps ...

Autre facteur à prendre en compte : l'autorisation de rejet des effluves traitées, validée en mars 1997 pour 20 ans par les services de l'Etat, qui dépend en partie de l'analyse de la police de l'eau. Cette autorisation étant à renouveler au début de 2017, aurait été impossible à obtenir, ce qui nous aurait conduits à effectuer les travaux sous la contrainte et sans garantie d'éventuelles subventions.

Dans un premier temps, l'une des conséquences les plus visibles de l'exécution des ces travaux, puisque l'essentiel se déroulera sous la surface du sol, concernera les arbres de la rue des Erables, dont les passages caméra intra-réseau ont démontré que les réseaux racinaires pénétraient les conduites, pour l'essentiel d'entre eux.

Il n'aurait pas été responsable de tenter de préserver ces arbres, puisque les travaux auraient été rendus bien plus difficiles pour les contourner, sans aucune garantie de « survie », une fois les racines en partie détruites par lesdits travaux. De plus, cette configuration obligeait à une collecte des eaux pluviales en rive de voirie, avec des grilles rapidement altérées par la circulation.

Il a donc été décidé de supprimer ces érables, un réaménagement paysager sera mis en place dans la continuité des travaux, une fois ceux-ci terminés.

Lors de ces travaux, une mise en conformité de la collecte des eaux usées sera nécessaire pour 18 habitations reliées au réseau collectif. Les modalités seront communiquées en temps utile aux foyers concernés par l'intermédiaire d'un courrier personnalisé, précédant une réunion d'information.

◆ MON TERRITOIRE A DU GOÛT

Comme annoncé la commune a participé à la cantine et durant les activités périscolaires à l'opération initiée par tulle agglo « mon territoire a du goût, à la cantine mangeons local ».

C'est ainsi que le 11 octobre un repas a été servi dans 16 cantines du territoire avec un menu commun à base de produits locaux : au menu : velouté de potimarron, blanquette de veau aux légumes et pommes de terre, tarte aux pommes. A voir les mines réjouies des enfants le repas était délicieux! Patrice le cuisinier était ravi que sa cuisine soit ainsi appréciée et goûtée. Pour compléter cette action, une rencontre avec un jeune agriculteur de la commune en cours d'installation Joris MERTENS

a eu lieu le vendredi 14 durant le temps périscolaire. Les enfants se sont montrés intéressés et ont posé beaucoup de questions. Ensuite Joris leur a montré comment cailler le lait pour la fabrication du fromage. Un exemple concret de proximité et un bon moment d'échanges pour tous.



◆ 27 MAI 2016, UNE SOIRÉE « MÉMOIRE ET HISTOIRE »

Le Comité intercommunal de Saint-Mexant de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance), Marc Chèze, maire et la municipalité de Saint-Mexant, ont célébré la Journée Nationale de la Résistance devant la plaque du « 27 mai 1943 » qui avait été apposée le 21 avril 2013 sur le mur de la Mairie par Jean-Marie FREYSSELINE et l'ANACR. Cette cérémonie était l'occasion, pour les responsables de l'ANACR et Monsieur le Maire, de rappeler d'une part, l'importance de la création du Conseil National de la Résistance (qui scellait l'union de la Résistance et mettait en place moins d'un an plus tard, le programme politique économique et social qui devait restaurer la République) et d'autre part, l'affirmation des idéaux de la Résistance, si nécessaire aujourd'hui, en cette période de trouble.



Après la cérémonie, la municipalité offrait l'apéritif de l'amitié. Une cinquantaine de personnes participaient ensuite à la projection d'un document (réalisé par l'ANACR) témoignage de Robert Chambeiron, qui, en tant que co-secrétaire de Jean Moulin, participa à la mise en place du CNR et de son programme intitulé « Les Jours Heureux ». (Robert Chambeiron fut longtemps Président de l'ANACR). Un repas convivial, organisé par l'ANACR en présence de Marc Chèze et de plusieurs conseillers municipaux clôturait cette soirée. Les discussions étaient riches en souvenirs et évocations de cette sombre période de la guerre.

Merci à la municipalité pour le prêt de la salle et pour l'accueil des participants, et merci aux Amis de la Résistance du Comité, en particulier pour l'organisation matérielle de cette soirée et le rangement de la salle.

Merci à la municipalité pour le prêt de la salle et pour l'accueil des participants, et merci aux Amis de la Résistance du Comité, en particulier pour l'organisation matérielle de cette soirée et le rangement de la salle.

◆ BILAN DU RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Pour la quatrième année consécutive, un ramassage des encombrants au porte à porte a été organisé, à l'initiative de la municipalité, réparti sur 3 jours.

Le bilan de cette année fait état d'un volume global d'environ 60 à 65 m³, pour un poids d'environ 8 tonnes, le tout collecté sur 57 habitations.

A peu de chose près, nous sommes dans la moyenne des 2 années précédentes, la première collecte de 2013 ayant représenté des montants un peu plus importants.

L'expérience sur 4 ans nous amène à conclure que cette démarche correspond bien à une demande et un besoin, bien que déjà quelques dérives se fassent jour, puisque ce ramassage concerne uniquement les déchets « encombrants » au sens propre du terme, c'est-à-dire ceux qui présentent un volume ou un poids qui les rend difficiles à transporter dans un véhicule particulier.

En effet, il ne peut nous être demandé de collecter les cartons ou autres déchets aisés à charger, qui doivent être déposés par chacun en déchetterie.

Cette opération sera donc reconduite en 2017, avec un rappel des modalités et règles de collecte ...

◆ LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Au terme d'un processus de 3 années, et des visites des jurys départementaux et régionaux, la commune a obtenu l'attribution du panneau village fleuri 1 fleur que nous sommes allés recevoir à l'hôtel de région le 5 novembre. Ce label garantit aux habitants et aux visiteurs de la commune qui le détient une qualité des espaces publics et une démarche globale d'aménagement et de gestion de l'environnement. Le travail conjoint des salariés chargés des espaces verts et des élus pour le montage du dossier a porté ses fruits. Merci à Stéphane et Serge pour le travail accompli et l'implication d'Alain PEPIT qui a travaillé avec Stéphane sur la conception des aménagements. Merci aussi à la classe de Murielle Chirico pour les carrés de jardinage élaborés avec l'aide de Stéphane et d'Alain qui ont été très appréciés des jurys pour leur valeur éducative. Nous pouvons être collectivement fiers pour notre commune !



◆ LA RENTREE SCOLAIRE

Une nouvelle rentrée scolaire à SAINT-MEXANT. Notre école reste très fréquentée, puisque nous comptons 131 inscriptions, chiffre équivalent à l'année précédente. Les élèves sont répartis en 6 classes (2 en maternelle, 4 en primaire), et bénéficient d'enseignants d'expérience et de l'aide de membres du personnel municipal attentifs et motivés. Cette année, les très jeunes enfants (moins de 3 ans) sont un peu plus nombreux, leur rentrée effective devant s'échelonner au fur et à mesure des retours de petites vacances.

Côté locaux, les enfants ont découvert à la rentrée le nouveau préau restauré, qui apporte plus de luminosité, et surtout de surface couverte pour les jours de pluie. Dès le retour des vacances de Toussaint, ils pourront admirer le jeu des couleurs de l'Arc en Ciel sur les poutres et poteaux de ce préau, ce qui apporte beaucoup de cachet à cette construction.

De plus, nous avons poursuivi l'équipement numérique de l'école, en le complétant par l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif, ainsi que de 4 tablettes numériques. Nul doute que nos jeunes élèves, déjà naturellement doués pour les nouvelles technologies, apprécieront ces nouvelles acquisitions.

Comme les deux années passées, les activités périscolaires restent concentrées sur le vendredi après-midi, cette organisation s'étant révélée efficace et satisfaisante pour assurer aux enfants des animations et activités variées et de qualité (sport collectif, gymnastique, initiation à la langue des signes, atelier cuisine, danse, théâtre, origami, ateliers créatifs divers, ateliers jeux). Bien que le coût de ces animations soit élevé, les activités demeurent gratuites pour les familles, à la différence d'autres municipalités qui demandent une participation financière. C'est un choix délibéré auquel tient l'équipe municipale.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour que la combinaison scolaire/périscolaire fonctionne bien, et permette aux enfants de se sentir bien dans l'école de leur village.



◆ DISTRIBUTION DU COURRIER

Comme il en est fait état au fil d'un autre article inclus dans ce bulletin, la municipalité procède actuellement à une mise à jour de la numérotation de l'ensemble des habitations de notre commune.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté des services publics, au plan national, d'attribuer un repérage géographique précis des habitats, afin de permettre des interventions rapides, plus particulièrement pour les services de secours devant se rendre au plus vite aux domiciles des particuliers, notamment avec les moyens GPS.

Cette définition géographique a aussi une incidence sur la distribution du courrier, qui répond à ces mêmes critères et qui demande maintenant de respecter l'adresse type suivante, avec un ordre bien précis et très simple à respecter :

Prénom et NOM (obligatoire)
Adresse cadastrale (facultatif)
Adresse géographique (obligatoire)
Code postal et COMMUNE (obligatoire)

Par exemple : Mme Jacqueline DURAND
La fontaine du champ
8, rue des lilas
19330 St MEXANT

Il est donc impératif que chaque foyer prenne en compte et communique cette adresse complète, afin que les services postaux et autres transporteurs de messagerie puissent œuvrer normalement mais surtout pour que l'éventuelle venue des services de secours soit la plus rapide et la plus efficace possible.

DATES A RETENIR

REPAS DE NOEL OFFERT AUX ENFANTS A LA CANTINE
13 DECEMBRE 2016

GOUTER NOËL OFFERT PAR LE CCAS
16 DECEMBRE 2016

SOIREE MARRONS
16 DECEMBRE 2016

VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS:
6 JANVIER 2017

REPAS OFERT PAR LA MAIRIE AUX AINES
15 JANVIER 2017

PETIT RAPPEL: LES COMMANDES GROUPEES DE FUEL CONTINUENT: LES PROCHAINES COMMANDES AURONT LIEU DEBUT DECEMBRE ,MI-JANVIER, DEBUT MARS, MI-AVRIL

CONTACTER 10 JOURS AVANT MME CUEILLE Raymonde tel 0555293544 ou 0683493840

◆ **RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION DE L'USAGE DU FEU**

Il est interdit à toute personne et à toute période

- ◆ De brûler à l'air libre, en tout lieu, tout type de produits manufacturés et matières tels que palettes, produits pétrochimiques, câbles, cartons, papiers, ...
- ◆ De procéder au brûlage des végétaux sur pied ou à l'écobuage, sauf à des fins de désherbage thermique (ou par dérogation pour les professionnels).
- ◆ De brûler des déchets ménagers et ou des déchets verts ménagers, y compris dans des incinérateurs individuels.
- ◆ Il existe 3 types de périodes :
- ◆ Période rouge, définie par arrêté préfectoral correspondant à une période de sécheresse. Utilisation du feu interdite.
- ◆ Période orange, allant du 15 février au 31 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre. Utilisation du feu interdite, dérogation possible pour les professionnels.
- ◆ Période verte, le reste de l'année, qui autorise le brûlage des résidus végétaux (secs) hors enclos d'habitation. Est considéré comme un enclos d'habitation la parcelle sur laquelle est établie une habitation ou une annexe à l'habitation. Un jardin privatif est un enclos d'habitation.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Avant tout brûlage, renseignez-vous en mairie.



OLYMPIQUE DU MAUMONT: REPAS PAELLA LE 19 NOVEMBRE
RESERVATIONS AU 06 66 18 37 25 ou 0631 93 32 31
CONCOURS DE BELOTE LE 10 DECEMBRE
SALLE POLYVALENTE

◆ **UNE NOUVELLE ACTIVITÉ AU FCS**

Une nouvelle activité au sein du Foyer Culturel et Sportif de Saint Mexant : la danse traditionnelle (danse trad). Si vous voulez apprendre bourrées, mazurkas, rondeaux, polkas, cercles, sautières, etc... avec notre animateur Jean-Claude Valéry, rejoignez-nous le mercredi soir à la salle polyvalente à partir de 20 heures.

Séances tous les 15 jours, hors vacances scolaires. Prochaines dates : 16 et 30 novembre.

Contact : Martine Gouygou martine.gouygou@laposte.net 06 75 43 93 03

LOTO de l'Association des Parents d'Elèves
28 Janvier 2017 à 19 heures à la Boîte en Zinc à
CHANTEIX

◆ TRAVAUX ECOLE

Les travaux de rénovation du groupe scolaire arrivent à leur terme. La réfection du préau et surtout son extension qui permet de doubler l'espace couvert ont représenté un gros chantier.

Ce projet que nous voulions moderne et coloré a fait l'unanimité lors de sa présentation.

Nous avons réussi à convaincre les entreprises du gros œuvre de travailler pendant les mois de juillet et août afin de ne pas perturber la période scolaire et de mettre en danger enseignants, enfants et personnel ; les finitions telles que peintures et électricité se feront pendant les vacances de Toussaint et de Noël.

Le coût de ce programme s'élève à 95 800€ TTC.



◆ LES BÉNÉVOLES PRÉPARENT LE MARCHÉ DE NOËL

Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2016, c'est le marché de Noël, organisé par les membres de l'atelier loisirs créatifs, section du Foyer Culturel et Sportif. Cette manifestation se déroulera, place de la Mairie, comme l'an passé.

Le public sera accueilli **le samedi 26 à partir de 11 heures jusqu'à 19 heures, et le dimanche de 10 heures à 18 heures.**



L'entrée est gratuite. Cinquante exposants vous présenteront créations artisanales, décorations de Noël, livres...vous trouverez également des spécialités régionales, de même que des huîtres et fruits de mer, pensez à vos cadeaux de Noël !

Vous pourrez vous restaurer sur place, apprécier le vin chaud, les crêpes, pâtisseries. L'association Saramagbelle vous réglera avec les marrons grillés.

Des photos seront prises sur place par un photographe qui peut, à partir de ces dernières ou de celles que vous apportez,

vous proposer sets de table, jeu de carte, puzzles personnalisés. Il se déplacera également avec Le Père Noël, qui durant ces 2 jours, distribuera des chocolats.

Le dimanche après-midi, les enfants pourront faire gratuitement des ballades en poneys.

Le maire, Marc CHEZE et le conseil municipal, vous invitent à l'inauguration de cette manifestation, le samedi 26 à 11 h 30, salle polyvalente

Nous vous attendons nombreux pendant ces 2 jours de festivités.